

ATELIER EMC N°1 : LA LAICITE

Objectifs :

- ✘ Je comprends les enjeux de la laïcité pour notre société
- ✘ Je connais les principes et les valeurs de la laïcité
- ✘ Je comprends que la laïcité accorde le droit d'exercer librement son jugement
- ✘ Je participe à un travail collectif sur la laïcité

I - LE PRINCIPE DE LAICITE

La Laïcité est aujourd'hui en France une valeur fondatrice de la République et de la démocratie. Elle permet à chacun de penser et de croire ce qu'il veut : c'est la liberté de conscience. En même temps, elle interdit de forcer les gens à croire : j'ai le droit de croire et de ne pas croire, et je ne cherche pas à imposer aux autres mon opinion. L'État n'a pas de religion et ne défend aucune religion en particulier.

II- LA LAICITE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les lois de Jules Ferry (1881-1882) rendent l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque. Depuis 2013, la charte de la laïcité à l'école doit être affichée sauf dans les établissements privés. Elle concerne toutes les personnes qui fréquentent les écoles, les collèges et les lycées. Elle rappelle les principes et les valeurs qui permettent de bien vivre ensemble dans l'espace scolaire. Chaque année, le 9 décembre, en souvenir de la loi de séparation des Églises et de l'État, des actions sont menées dans les collèges pour montrer l'importance de la laïcité.

ATELIER EMC N°1 : LA LAICITE

Objectifs :

- ✘ Je comprends les enjeux de la laïcité pour notre société
- ✘ Je connais les principes et les valeurs de la laïcité
- ✘ Je comprends que la laïcité accorde le droit d'exercer librement son jugement
- ✘ Je participe à un travail collectif sur la laïcité

I - LE PRINCIPE DE LAICITE

La Laïcité est aujourd'hui en France une valeur fondatrice de la République et de la démocratie. Elle permet à chacun de penser et de croire ce qu'il veut : c'est la liberté de conscience. En même temps, elle interdit de forcer les gens à croire : j'ai le droit de croire et de ne pas croire, et je ne cherche pas à imposer aux autres mon opinion. L'État n'a pas de religion et ne défend aucune religion en particulier.

II- LA LAICITE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les lois de Jules Ferry (1881-1882) rendent l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque. Depuis 2013, la charte de la laïcité à l'école doit être affichée sauf dans les établissements privés. Elle concerne toutes les personnes qui fréquentent les écoles, les collèges et les lycées. Elle rappelle les principes et les valeurs qui permettent de bien vivre ensemble dans l'espace scolaire. Chaque année, le 9 décembre, en souvenir de la loi de séparation des Églises et de l'État, des actions sont menées dans les collèges pour montrer l'importance de la laïcité.